



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

15/11/2024

Date d'affichage :

15/11/2024

Émis en préfecture le 20/11/2024
Fait en préfecture le 25/11/2024
Publié le
Et mis à disposition des citoyens le 26/11/2024

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 22 novembre 2024

L'an deux vingt-quatre, le 22 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame HUMBLOT Valérie donne procuration à Monsieur GANEE Roger, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Objet de la délibération : N° 2024-041 - Renouvellement de la convention « Pose d'illumination » avec la Mairie de SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019-054 du 19 novembre 2019 ;

Vu le besoin de renouveler la convention signée en 2019 ;

Considérant l'opportunité de renouveler cette convention de prestation de services ;

Considérant que cette convention a pour objet d'assurer la pose et la dépose les illuminations de fin d'année à l'aide d'un camion nacelle et consiste en la mise à disposition du matériel loué et d'un agent par la mairie de Saint-Jean-de-Losne ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter le renouvellement de cette convention de prestation de services ;

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER